



Droit sur patrimoine familial après divorce

Par **corail31**, le **30/07/2013** à **06:41**

Bonjour,

Mon mari et moi nous sommes mariés sous le régime de la séparation de bien en 2008. Il avait 2 enfants en garde alternée et moi-même déjà une fille dont j'avais la garde . Nous avons eu par la suite 2 enfants en commun. Dès le 2007 j'ai travaillé à temps partiel pour m'occuper des enfants et l'aider pour monter son entreprise puis en 2012 j'ai été en congé parental complet . Avant notre mariage j'avais acquis un appartement et le loyer de la location de cet appartement était versé sur notre compte commun. Le salaire de mon temps partiel (entre 2008 et 2012) a servi en partie à rembourser l'emprunt de mon appartement, le reste étant reversé sur notre compte commun.

Après notre mariage , mon mari a fait construire une maison (notre lieu de vie) assez luxueuse (180m2, piscine, sur 2000 m2 de terrain dans le centre ville) , une maison de location et a également acheté un appartement à l'étranger. Il bénéficie aussi des loyers d'un appartement acquis avant notre mariage. L'intégralité des biens(mobiliers et immobiliers) est à son nom . Il a refusé tout bien commun et de m'intégrer à l'achat d'un bien.

Nous sommes en procédure de divorce et j'ai été obligé de partir car le domicile est sa propriété. Je loge chez mes parents avec mes 3 enfants car je n'ai aucun revenu .

Mon mari étant en profession libéral, il se verse un salaire très faible. Il souhaite une garde très réduite des enfants (un de nos enfants est handicapé et il ne souhaite pas du tout s'en occuper, ni le recevoir).

Je ne sais pas du tout comment organiser ce divorce. car dans l'état actuel des choses, je pars sans rien (sauf les enfants...), je dois m'installer et m'occuper seule des enfants. La situation est très difficile matériellement pour moi alors que nous avons un niveau de vie très élevé et que mon mari conserve ce niveau de vie. Je reprends un travail à temps partiel d'ici quelques mois.

Quels sont mes droits sur notre patrimoine post mariage malgré le régime de la séparation des biens ? (sachant que j'ai consacré mon temps à la famille)

Le calcul de la pension est-il uniquement fait sur le salaire ?

MErci ...

Par **pseudozut**, le **30/07/2013** à **15:24**

bonjour,

contactez une assistance sociale et un avocat pour étudier votre position mais vous n'êtes

pas obligée de partir avant toute procédure de divorce

bon courage

Par **corail31**, le **30/07/2013** à **17:44**

je vous remercie beaucoup de votre réponse.

En plus de l'ambiance très tendue, mon mari a refusé de sécuriser la maison pour le bébé de 1 an (refus de mettre une barrière, une alarme et un portique à la piscine), de mettre une barrière aux escaliers et à la mezzanine, d'enlever ou déplacer les objets et meubles dangereux, de sécuriser le poêle brûlant au milieu du salon, ect...) N'étant pas chez moi, je n'ai rien pu faire de mon propre chef. Personnellement, je n'ai pas vu d'autres solutions que de partir.